

**PROCEDURE A SUIVRE PAR LA FAMILLE  
POUR LES INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Directement à l'adresse :

[www.landes.fr/transports-scolaires](http://www.landes.fr/transports-scolaires)



Ou

- 1 - Se connecter sur **landes.fr**
- 2 - Ouvrir la rubrique **DROITS ET DEMARCHES**
- 3 - Ouvrir la rubrique **Transports scolaires**

4 - Aller sur l'onglet **Inscriptions**

- Cocher la case « J'atteste être le représentant légal... »
- Accéder au formulaire Ecole ou Collège ou Lycée
- Renseigner totalement le formulaire
- Valider

La demande est transmise à l'établissement scolaire pour validation, puis au service Mobilité Transports du Département des Landes qui examinera l'éligibilité à la gratuité.

**Dans le cas d'un transport gratuit, la carte est imprimée et remise par la vie scolaire de l'établissement.**

Dans le cadre d'un transport payant, le représentant légal est averti par courrier postal lui laissant la possibilité de renoncer à sa demande ou d'accepter les conditions tarifaires, auquel cas la carte sera délivrée par courrier postal à son domicile par le service Mobilité Transports du Département des Landes après réception du paiement.

**ENVIRONNEMENT**

**TRANSPORTS**

- Info-voitures
- Transports en commun
- Transports scolaires
- An Aléa
- Questions fréquentes
- Contacts
- Inscriptions
- Recherche horaire arrêt

Coûtisation

Sécurité routière

**ROUTES**

**NUMÉRIQUE**

**VOS SERVICES EN LIGNE**

- GUIDE DES ARTS
- DROITS ET DEMARCHES
- NEWSLETTERS DU DÉPARTEMENT
- COVOITURAGE
- ANNUAIRES ET CARTOGRAPHIE
- INFOS ROUTES
- CONSULTATION PUBLIQUE
- PARTAGE DOCUMENTAIRE
- SITE TÉLÉPHONES MOBILES
- ÉCHANGER

**Module d'inscription**

Webcam

ACCUEIL > AMÉNAGER > TRANSPORTS > Transports scolaires

Ecoutez

**ZOOM SUR...**

**TRANSPORT :**  
Les 6e sensibilisés à la sécurité dans les transports scolaires

**Transports scolaires**

[ Accès établissements / transporteurs ] [ Accès AQR ]

[ Inscriptions ] [ Paiement en ligne ] [ Recherche horaire arrêt ] [ Sécurité ]  
[ Questions fréquentes ] [ Contacts ]

Le transport quotidien de plus de 22 500 élèves landais résidant loin de leur établissement scolaire nécessite journalièrement :

- la mise en œuvre de 500 circuits spéciaux scolaires,
- la mise en route de 300 véhicules de transports en commun de voyageurs parcourant chaque jour 30 000 kms,
- pour le Conseil départemental des Landes, une dépense annuelle de 17 M€ pour assurer la gratuité des transports des élèves subventionnables.

L'ampleur de ces quelques chiffres suffit à illustrer l'importance de l'effort financier consenti par la collectivité départementale en faveur du monde de l'Éducation. Effort méritoire et généreux lorsque l'on sait que la gratuité n'est appliquée que dans une vingtaine de départements, et dont la pérennité tient pour une bonne part au respect par les usagers des critères arrêtés par l'Assemblée Départementale pour en bénéficier.

Puisse cet effort collectif, conjugué avec celui de chaque famille, favoriser pleinement la préparation des jeunes landais pour devenir les citoyens actifs et bien insérés dans la vie économique et sociale de demain.

**Coordonnées des transporteurs**

**Recherche :**  
- horaire de passage ou  
- localisation d'un arrêt

**Rappel des conditions de gratuité**

Conditions de gratuité du transport scolaire